

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous serions heureux encore une fois que des Canadiens profitent des travaux en comité spécial pour exprimer leur point de vue sur les questions commerciales, si le parti libéral et le Nouveau parti démocratique voulaient bien permettre au comité de siéger et de permettre aux gens de se faire entendre.

Permettez-moi de tirer les conséquences de la question du député. Ce comité que nous voulons établir, et que les partis d'opposition refusent de nous laisser créer, va faire rapport à la fin mai de l'an prochain. Dans un an d'ici. Le parti libéral propose maintenant que nous retardions toute décision en matière d'échanges pendant au moins une année. En d'autres termes, que nous attendions un an quand le protectionnisme américain menace des milliers et des milliers d'emplois. Nous n'allons pas mettre en péril des milliers et des milliers d'emplois canadiens, comme le propose le parti libéral.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LE PROCHAIN BUDGET—LA PRÉPARATION DE DOCUMENTS D'INFORMATION PAR LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre suppléant. Elle porte sur la note envoyée par le directeur national du parti progressiste conservateur, Jerry Lampert, aux divers présidents de circonscription progressistes conservateurs pour dire que le bureau central du parti pourrait fournir de la documentation, notamment des textes tout prêts pour la radio, des communiqués, des notes pour des discours, de même que des documents d'information, aux associations de circonscription le soir du budget. Vu la tradition du secret budgétaire, le premier ministre suppléant peut-il expliquer comment le gouvernement pourra fournir de tels renseignements et faire parvenir des communiqués au bureau central du parti à moins de violer le secret budgétaire?

M. Crosbie: Il faudra faire vite.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me rappelle certaines des choses qui se sont passées à Kamloops-Shuswap pendant la dernière campagne électorale et je ne demanderai pas au député comment il s'est fait inscrire sur la liste d'envoi du parti progressiste conservateur. Je lui garantirai simplement que les principes du secret budgétaire seront pleinement respectés par le ministre des Finances lors de la présentation du budget le 23 mai.

LA MÉTHODE DE PRÉPARATION DES RENSEIGNEMENTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Le ministre des Finances prononcera son discours à la fin de l'après-midi jeudi et cela durera jusque vers

18 heures. Comment le gouvernement pourra-t-il fournir des textes tout prêts pour la radio, une série de notes pour des discours et des renseignements sur le budget aux députés, aux présidents de circonscription et à d'autres personnes dans l'espace de quelques heures? Comment est-ce possible à moins que les responsables du parti aient été avertis clandestinement que les renseignements sur le budget seraient transférés du ministère des Finances au bureau central du parti?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si les néo-démocrates réussissent à communiquer, ce doit être par sémaphore. Je répéterai simplement au député que le ministre des Finances et le gouvernement respecteront scrupuleusement tous les principes du secret budgétaire quand le budget sera déposé le 23 mai.

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LE RENVOI DES CAS À LA COMMISSION ROYALE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et porte sur la politique du gouvernement envers les criminels de guerre. Lors de la création de la commission royale Deschênes, le ministre a dit à la Chambre que le gouvernement continuerait à s'occuper activement de la question des criminels de guerre pendant que la commission ferait son travail. Je sais que le ministre et le gouvernement actuel se plaisent à critiquer l'attitude du gouvernement précédent envers les criminels de guerre, mais voici un cas où le gouvernement n'a pas tenu ses engagements, lui qui avait promis de continuer à s'occuper des criminels de guerre.

Le ministre est-il satisfait du fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait décidé qu'il convenait de soumettre à la commission royale la question de l'extradition, au lieu d'agir dès maintenant en prenant en compte les intérêts de l'État d'Israël? Est-il satisfait du fait que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ait décidé de faire étudier le cas Kisielaitis par la commission royale au lieu de demander à la police de prendre des mesures?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je trouve absolument incroyable que le député ait le culot de poser des questions à ce sujet. Après 35 ans d'indifférence et d'indécision de la part des libéraux, 35 ans d'application d'une politique d'immigration regrettable et tout le reste, nous avons pris des mesures fermes et décisives. Une commission est en train d'étudier ces questions et elle doit remettre son rapport avant la fin de l'année. Je suis convaincu que la commission s'acquitte fort bien de ses responsabilités et qu'elle a déjà fait avancer les choses. C'est à elle d'étudier ces questions puisqu'elle a été mise sur pied précisément pour cette raison. Pour la première fois depuis 1945, quelqu'un se penche sérieusement sur la question et prend les mesures voulues.